

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, à 12 h 15, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Godin  
M. Mario Guignard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**207-2022** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

**Adoption - Projet de règlement de concordance numéro 13-2022 ayant pour objet de modifier le plan « Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation » du règlement numéro 20-90 relatif au plan d'urbanisme**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement de concordance numéro 13-2022 a été déposé à la séance du conseil municipal tenue le 8 août 2022;

**208-2022** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le projet de règlement de concordance numéro 13-2022 ayant pour objet de modifier le plan « Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation » du règlement numéro 20-90 relatif au plan d'urbanisme soit adopté tel que rédigé.

**Adoption - Projet de règlement de concordance numéro 14-2022 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin, notamment, d'agrandir le périmètre urbain dans le secteur du CDBQ et de créer, dans le même secteur, la zone industrielle Ib3 dédiée aux activités de transformation bioalimentaire et aux activités de recherche et de développement reliées au domaine bioalimentaire**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement de concordance numéro 14-2022 a été déposé à la séance du conseil municipal tenue le 8 août 2022;

**209-2022** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le projet de règlement de concordance numéro 14-2022 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin, notamment, d'agrandir le périmètre urbain dans le secteur du CDBQ et de créer, dans le même secteur, la zone industrielle Ib3 dédiée aux activités de transformation bioalimentaire et aux activités de recherche et de développement reliées au domaine bioalimentaire, soit adopté tel que rédigé.

### **Marche de mobilisation pour le programme de médecine vétérinaire - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**210-2022** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PERMETTRE, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 10-2020 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, la tenue, le 11 septembre prochain, entre 13 h 30 et 15 h, de la Marche de mobilisation pour le programme de médecine vétérinaire. La marche est autorisée selon l'itinéraire identifié à la demande adressée au même effet au ministère des Transports du Québec, à charge cependant de respecter, sur tout le trajet parcouru à La Pocatière, les procédures fixées par ledit ministère pour la circulation sur la partie du tracé passant sur les rues sous sa juridiction, et à condition d'informer la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service veillant à la sécurité des participants et au bon déroulement de ladite marche.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2022.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Période de questions**

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**211-2022** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 23.